

PROCURATION

Assemblée générale annuelle

du 17 avril 2019 (10 heures)

Une copie de ce formulaire doit être retourné pour le **11 avril 2019** au plus tard à :

Proximus SA de droit public
Monsieur Dirk Lybaert, Secrétaire Général
Bd du Roi Albert II, 27 (26U)
B – 1030 Bruxelles

La procuration originale signée doit être transmise au mandataire, qui la remettra aux représentants de la société le jour de l'assemblée afin de pouvoir accéder au lieu de la réunion.

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société) :

.....

Domicile / Siège social :

.....

Propriétaire de

Nombre

actions dématérialisées (1)
actions nominatives (1)

de Proximus
SA

(1) biffer la mention inutile

Désigne par la présente en tant que mandataire :

Nom et prénom:

Domicile:

.....

Pour le (la) représenter en tant qu'actionnaire à l'assemblée générale annuelle de la société mentionnée ci-dessus, qui se tiendra le mercredi 17 avril 2019, à 10h00, au Proximus Lounge, Rue Stroobants 51, 1140 Bruxelles, avec l'ordre du jour suivant:

1. Prise de connaissance des rapports annuels du Conseil d'Administration de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2018.
2. Prise de connaissance des rapports du Collège des Commissaires de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et du commissaire relatifs aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2018.
3. Prise de connaissance des informations fournies par la Commission Paritaire.
4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2018.

5. Approbation des comptes annuels de Proximus SA de droit public au 31 décembre 2018.
Proposition de décision: approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2018, y compris les affectations suivantes du résultat :

Bénéfice de l'exercice à affecter	+	451.153.877,43
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	130.230.237,97
Bénéfice à affecter	=	581.384.115,40
Prélèvement net sur les réserves	+	248.878.155,51
Bénéfices à distribuer (dividendes)	-	484.602.858,38
Autres allocataires du bénéfice (personnel)	-	28.003.503,37
Bénéfice à reporter	=	317.655.909,16

Pour 2018, le dividende brut s'élève à 1,50 EUR par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de 1,05 EUR par action, dont un dividende intérimaire de 0,50 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,35 EUR par action) a déjà été versé le 7 décembre 2018, si bien qu'un dividende brut de 1,00 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,70 EUR par action) sera versé le 26 avril 2019. La date de l'ex-dividende est fixée au 24 avril 2019, la date d'enregistrement au 25 avril 2019.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

6. Approbation du rapport de rémunération.
Proposition de décision: approbation du rapport de rémunération.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

7. Décharge à accorder aux membres du Conseil d'Administration.
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

8. Décharge à accorder aux membres du Collège des Commissaires.
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Collège des Commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

9. Décharge à accorder au commissaire des comptes consolidés du Groupe Proximus.
Proposition de décision: accorder la décharge à Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Messieurs Michel Denayer et Nico Houthaève, pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2018.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

10. Renomination d'un administrateur.
Proposition de décision: renommer, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, Monsieur Martin De Prycker en tant qu'administrateur indépendant pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2023.

Cet administrateur conserve la qualité d'administrateur indépendant puisqu'il répond aux critères énoncés à l'article 526ter du Code des sociétés et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce deuxième mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
-------------	--------------------------	---------------	--------------------------	-------------------	--------------------------

11. Renomination d'un administrateur.
 Proposition de décision: renommer, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, Madame Dominique Leroy en tant qu'administrateur pour une période qui expirera lors de l'assemblée Générale annuelle de 2023. Ce mandat d'administrateur n'est pas rémunéré.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
-------------	---------------	-------------------

12. Nomination d'un nouvel administrateur.
 Proposition de décision: nommer, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, Madame Catherine Rutten en tant qu'administrateur indépendant pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2023.

Cet administrateur possède la qualité d'administrateur indépendant puisqu'elle répond aux critères énoncés à l'article 526ter du Code des sociétés et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
-------------	---------------	-------------------

13. Nomination d'un Collège des Commissaires chargé du contrôle conjoint des comptes consolidés du Groupe Proximus.
 Proposition de décision: nommer Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL, représenté par Monsieur Geert Verstraeten, et CDP Petit & Co SPRL, représenté par Monsieur Damien Petit, chargés du contrôle conjoint des comptes consolidés du Groupe Proximus, pour une période de trois ans. Les émoluments du Commissaire ont été fixés à 325.149 euros par an (indexés annuellement).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
-------------	---------------	-------------------

14. Prise de connaissance du changement du représentant permanent du commissaire Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL pour la certification des comptes annuels de Proximus SA de droit public.

Proposition de décision: l'assemblée prend note du changement de représentant permanent de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL. Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL a décidé de remplacer Monsieur Michel Denayer en tant que représentant permanent par Monsieur Geert Verstraeten à partir du 17 avril 2019.

15. Divers.

Si vous ne donnez pas d'instructions spécifiques de vote, il sera considéré que vous donnez instruction de voter en faveur des résolutions proposées par le Conseil d'Administration de la société.

Fait à, le 2019.

Signature(s) :

Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent.